

Conditions générales de location

1 Location de mobil-home

Les réservations de mobil-home se font du samedi 15 heures au samedi 10 heures. Tous nos locatifs sont pour 4 à 6 personnes maximum. Le linge de maison et les draps ne sont pas fournis. L'eau l'électricité et le gaz sont inclus dans nos tarifs. Vous devez vous acquitter d'une taxe de séjour, selon le tarif en vigueur. Seules les personnes dont les noms sont mentionnés sur le formulaire de réservation pourront être acceptés.

2 Location d'emplacement

Les réservations d'emplacement se font à partir de midi et ils doivent être libérés à la même heure le jour du départ. Les arrhes sont de 50 €. Le nombre de personnes occupant un emplacement ne peut excéder sous aucun prétexte la capacité maximum déclaré sur le formulaire de réservation. Les animaux sont acceptés moyennant une redevance. Les chiens de catégorie 1 tels que pitbull ou rottweiler ne sont pas admis dans le camping. A votre arrivée vous devez présenter le carnet de santé de votre animal. Il devra être tatoué, vacciné tenu en laisse en permanence dans l'enceinte du camping. En aucun cas votre chien ne doit rester enfermé et laissé seul en l'absence de son maître qui en est civilement responsable. Un animal par emplacement est autorisé.

3 Condition de location

La réservation de locatif doit être accompagnée d'un chèque d'arrhes d'un montant égal à 1/3 du total du séjour. A condition que la location soit encore libre la réservation devient définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part. La réservation est nominative il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers. Toute modification du contrat pouvant entraîner la variation du montant des redevances. En cas de déclaration inexacte du preneur le contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.

Le solde de la location est payable à l'arrivée. Un chèque de caution de 300 € vous est également demandé. Il vous sera rendu le jour du départ après un état des lieux, déduction faite des détériorations ou coût de remise en état des lieux.

Un inventaire sera effectué par le propriétaire ou son représentant à la fin de la période de location. Si la location n'est pas propre, 50 € vous seront demandés. La veille de votre départ, il vous sera demandé de prendre rendez-vous pour convenir de l'heure de l'état des lieux de sortie. A votre départ, des points importants seront contrôlés : Les toilettes, la douche et le lavabo la gazinière le frigo doit être dégivrés et nettoyés, le sol doit être balayé et lavé, les couvertures pliées.

Les clients sont tenus de respecter le règlement intérieur du camping affiché à l'entrée.

4 Divers

Nous pouvons être amenés à vous photographier ainsi que votre famille pour les besoins publicitaires de notre camping. Si vous ne le souhaitez pas il vous suffit de le notifier par courrier avant votre arrivée.

Seuls les barbecues à gaz et électrique sont autorisés sur le camping.

La piscine est exclusivement réservée à notre clientèle. L'accès est interdit aux visiteurs. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. Le port du maillot de bain est obligatoire. Il est formellement interdit de boire ou de fumer dans l'enceinte de la piscine sous peine d'expulsion du camping.

5 Annulation de séjour

En cas d'une annulation de votre séjour + de 30 jours avant votre arrivée, la somme de 60 € sera retenue sur les arrhes déjà versés (un justificatif vous sera demandé.). Moins de 30 jours avant votre arrivée les arrhes seront conservés. Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, quelle qu'en soit la raison. Le gestionnaire du camping doit être avisé de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location d'emplacement ou d'hébergement. Sans nouvelles de votre part 24 heures après la date d'arrivée prévue, il se réserve le droit de disposer de l'emplacement prévu.

La direction se réserve le droit de refuser ou expulser quiconque causerait des nuisances. La direction ne peut en aucun cas être tenue responsable des pertes de vos objets personnels blessures ou dommages pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens pendant leur séjour.

Les litiges éventuels seront la compétence exclusive du tribunal d'instance des Sables d'Olonne.

